

des promesses qu'il faisait à l'époque. Alors, on nous demande une forme de prolongation avec un comité de surveillance de la période de décontrôle pour s'assurer qu'il n'y aura pas de remous qui «dérangeront» encore une fois notre économie; il est difficile de «déranger» la situation actuelle, ce qui est pressant, c'est d'améliorer ce que nous vivons actuellement.

On parle déjà que cette formule de décontrôle peut devenir de l'ingérence pour les provinces. Ce soir, aux nouvelles, après une journée à Québec où des représentants des provinces et du fédéral parlaient du travail et de la période de décontrôle, on s'inquiétait énormément, monsieur l'Orateur. On s'inquiète de la façon dont ce comité de surveillance agira. On s'inquiète énormément et, j'imagine, avec raison, on se demande jusqu'où le gouvernement actuellement n'est pas en train de se doter d'un outil qui lui permettrait de s'ingérer dans les juridictions provinciales, de se donner cet outil qui lui permettrait de prendre des décisions qui appartiennent déjà aux provinces. Et si les nouvelles qui nous ont été rapportées ce soir sont justes, il était évident que les provinces, non seulement le Québec, mais toutes les provinces s'inquiétaient énormément de la façon dont on allait appliquer cette surveillance. Je comprends. J'ai écouté le ministre du Travail du Québec qui manifestait son inquiétude et je me permets à l'occasion de ce débat d'inviter les ministériels à faire le maximum pour imaginer ces ententes nécessaires et pour respecter également les juridictions provinciales, et cela s'applique non seulement au Québec mais à toutes les provinces.

Si le gouvernement a fait la preuve de son incompétence dans cette matière par une loi que nous connaissons depuis octobre 1975, je répète qu'il est difficile de croire à l'efficacité de ces mesures. On se demande si le gouvernement ne se donnera pas cet outil dans une année mais dans quelques mois. Je répète, durant cette période de décontrôle, l'absolue nécessité d'avoir l'appui des provinces, des syndicats et du patronat. Si on ne part pas avec cette intention d'avoir cette collaboration de tous les secteurs de l'économie pour redresser une situation qui fait pitié actuellement et qui est la création de ce gouvernement, il faut reconnaître que nous sommes dans un marasme économique dangereux.

Hier, le très honorable premier ministre (M. Trudeau) reprochait à notre leader d'être pessimiste parce que nous reconnaissons que ce gouvernement, compte tenu de l'accumulation de ses déficits, est au seuil de la faillite. Et là, il faut faire attention, d'après nos amis d'en face, parce que lorsque nous parlons de faillite de ce gouvernement, nous inquiétons les investisseurs, les pays étrangers. Ces gens-là voient les bulletins de nouvelles comme nous, ils ont eu l'occasion de lire les journaux comme nous, et il est impossible de faire croire à ces gens que tout va bien dans le meilleur des mondes actuellement.

M. Lachance: Seulement Rockefeller!

M. La Salle: Rockefeller en est un autre qui s'inquiète également. Bien sûr, il a fait une visite de courtoisie, hier, au Canada, mais il doit avoir lu les journaux également, et je pense que les Canadiens s'inquiètent davantage, et c'est cela qui est important, monsieur l'Orateur. Les Canadiens s'inquiètent davantage, et c'est pour cela que je dis qu'il est essentiel, pour cette période que nous allons connaître dans les mois qui suivront, de faire le nécessaire pour obtenir l'appui des syndicats, des provinces, du patronat et de tous les secteurs de notre

Loi anti-inflation

économie. Le gouvernement a fait la preuve d'une absence d'initiatives nouvelles et il est effectivement pris dans un piège d'où il ne peut sortir seul. Ce n'est pas gênant, je pense, de reconnaître la nécessité de conseils judicieux de la part de ceux qui connaissent l'économie, et il est pressant que le gouvernement fasse appel à ces secteurs de l'économie qui peuvent l'aider actuellement, et cela est dans l'intérêt du public.

Lorsque je considère la situation particulière dans ma province, je dois signaler au gouvernement l'importance de faire tout en son pouvoir pour ce comité de surveillance, ces contrôles pour la période que nous allons connaître, eh bien, d'obtenir également la collaboration de ma province, et cesser de manifester le plaisir de confronter le gouvernement du Québec parce qu'il a une option bien particulière, que je ne partage pas, que d'autres ne partagent pas, mais je pense que nous devons quand même avoir le respect des institutions provinciales, et il est plus pressant que jamais de gagner et d'obtenir la collaboration particulièrement sur ce projet de loi puisque c'est le cas aujourd'hui. Et cette collaboration est également essentielle à l'égard des autres provinces et ce respect envers les juridictions provinciales est également essentiel par ce gouvernement.

Donc, je répète qu'il est difficile d'avoir confiance à la loi qui nous est présentée, étant donné ce que nous avons vécu depuis deux ans. J'espère que l'on réussira à redresser la situation actuelle, mais on réussira davantage si on peut gagner la confiance de ces secteurs de l'économie qui pourraient être bien disposés à un certain moment, si le gouvernement fait preuve d'initiative suffisante pour redresser la situation. Je pense donc qu'il sera possible d'obtenir cette collaboration qui nous permettrait de restaurer un climat économique, tant au Canada que dans ma province, ce qui est nécessaire et pressant. Nous éprouvons de l'inquiétude devant cette faillite lamentable et devant des insuccès répétés en matière économique de la part de ce gouvernement, mais nous nous posons de sérieuses questions, savoir, si la meilleure solution pour le peuple canadien ne serait pas justement de changer de gouvernement. Nous espérons que les Canadiens auront cette occasion de faire un choix avant longtemps, et je vous assure, monsieur l'Orateur, qu'on s'appliquera à rappeler au gouvernement quel genre d'administration nous avons eu depuis les 10 dernières années. Et on verra bien si les Canadiens ont suffisamment souffert ou s'ils peuvent encore tolérer plus longtemps ce genre d'administration. Étant donné les circonstances, j'ose croire que le gouvernement ne manquera pas cette occasion ou cet appel que je fais à l'importance d'avoir l'appui des secteurs importants de l'économie des provinces, des syndicats pour mener à bonne fin une loi. Si elle devait répondre aux intérêts des Canadiens, je serais fort heureux d'apporter ma modeste contribution.

M. Lachance: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Lafontaine-Rosemont (M. Lachance) invoque le Règlement.

M. Lachance: Monsieur le président, je me demande si l'honorable député de Joliette (M. La Salle) accepterait que je lui pose une question.

M. l'Orateur adjoint: C'est à l'honorable député d'accepter la question. Son temps de parole n'est pas écoulé, alors l'hono-